

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE

LA VILLE DE CENON

ET

L'ATELIER DE REEMPLOI ET DE LA QUALIFICATION DE CENON (ARQC)

AVENANT FINANCIER N°2 - ANNEE 2020

Entre la Commune de CENON,

Représentée par son Maire, Monsieur **Jean – François EGRON**, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2020, ci-après dénommée **LA COMMUNE**,

d'une part,

et

l'Atelier de Réemploi et de la Qualification de Cenon, dont le siège social est fixé, 28 rue Camille Pelletan, 33150 CENON représentée par sa présidente Madame **COIFFIER Henriette**, ci-après dénommée **l'ARQC**,

d'autre part

EXPOSE DES MOTIFS,

La Ville de Cenon a signé avec l'ARQC une convention d'objectif partenarial le 9 avril 2018 dont le terme est fixé au 31 décembre 2020, afin de soutenir l'action de l'ARQC dont le but est de favoriser le lien social et l'insertion professionnelle des habitants des quartiers. Pour cela elle propose des activités qui répondent à des besoins précis des quartiers et permettent de développer le lien social. Cette convention doit faire l'objet d'un avenant financier annuel si le montant de la subvention voté en conseil municipal est supérieur à 23 000€.

Le montant de la subvention étant supérieur à 23 000€, la signature d'un avenant financier à la convention d'objectif partenarial est une condition nécessaire à l'application de la décision municipale.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet, montant et bénéficiaire.

Le présent avenant financier fixe les modalités de versement de la subvention 2020 voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2020.

Pour l'année 2020, le montant des subventions votées par le conseil municipal est de 52 000€ dont un acompte de 26 000€ voté le 16 décembre 2019

Article 2 : Modalités de versement.

A la fin du 1^{er} semestre, au moins 80% du montant global devra être versé. Le solde sera versé avant la fin du mois d'octobre, sous réserve de la remise d'un bilan intermédiaire portant sur le 1^{er} semestre de l'année.

Pour la ville de Cenon

Pour l'ARQC

Jean – François EGRON
Maire

Henriette COIFFIER
Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200701-2020-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2020

Publication : 02/07/2020